

**POUR ETRE BELLE.** — La société a arrêté hier la nomination d'Adolphe, 18 ans, de mesdames, demeurant au 14 rue d'Alsace, qui est venue chez moi pour se faire faire un traitement de beauté en vue de son mariage avec le jeune M. de la Roche, 16 ans, demeurant rue Nationale, 14.

### A L'U. N. G.

La Section de Lille de l'U. N. G. s'est réunie hier à l'Hôtel des Connaissances, sous la présidence de M. Scheppeyck.

Il a été décidé que la réunion mensuelle aura lieu le 1er dimanche de chaque mois. Plusieurs membres de l'U. N. G. seront désignés prochainement à l'œuvre des Pupilles de la Nation.

Le Président rendit compte du Congrès des Anciens Combattants des régions dévastées qui s'est tenu à Laon.

Plusieurs vœux furent ensuite adoptés parmi lesquels, celui de faire aboutir le plus rapidement possible la loi pendante devant le Sénat, pour l'emploi obligatoire des mutilés dans l'industrie privée. Un hommage est rendu à la Chambre de Commerce de Lille, qui a été la seule de France à émettre un avis favorable à ce sujet.

De faire examiner les dossiers des dommages de guerre des Anciens Combattants, et de les payer par annuité de préférence.

Un ordre du jour a été voté protestant contre l'emploi de la main-d'œuvre d'origine allemande dans les régions libérées.

Une demande est faite aux parlementaires d'appuyer le plus possible les revendications des Anciens Combattants :

— Pour la fête de Jeanne d'Arc. L'U. N. G. a déposé des fleurs à la statue de Jeanne d'Arc, qui se trouve devant le Palais des Beaux-Arts, et une plaque sera apposée sur le socle qui se trouve place Jeanne d'Arc ;

— Une démission a été faite pour que M. Millardet se rende à l'Hôtel des Connaissances lors de sa visite à Lille, pour la remise de la Croix de Guerre ;

— Une protestation est adressée au directeur des P. T. T. de Tourenai, contre le renvoi de plusieurs employés qui sont par hasard des Anciens Combattants.

En fin de séance, un membre protesta contre le mandat des chefs de bataillons venant à Lille les dépouiller des soldes touchés au champ d'honneur.

### LES RETRAITES OUVRIÈRES

#### Distribution des certificats de vie

Les titulaires de pensions de retraites, qui ont à produire, en vue du paiement des sommes leur revenant, un certificat de vie délivré par le Maire, devront se présenter à la Mairie, 39, rue de la Moirale :

Le lundi 4 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres A et B ;

Le mardi 5 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres C et D ;

Le mercredi 6 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres E et F ;

Le jeudi 7 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres G et H ;

Le vendredi 8 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres I et J ;

Le samedi 9 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres K et L ;

Le dimanche 10 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres M et N ;

Le lundi 11 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres O et P ;

Le mardi 12 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres Q et R ;

Le mercredi 13 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres S et T ;

Le jeudi 14 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres U et V ;

Le vendredi 15 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres W et X ;

Le samedi 16 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres Y et Z ;

Le dimanche 17 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AA et AB ;

Le lundi 18 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AC et AD ;

Le mardi 19 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AE et AF ;

Le mercredi 20 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AG et AH ;

Le jeudi 21 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AI et AJ ;

Le vendredi 22 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AK et AL ;

Le samedi 23 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AM et AN ;

Le dimanche 24 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AO et AP ;

Le lundi 25 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AQ et AR ;

Le mardi 26 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AS et AT ;

Le mercredi 27 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AU et AV ;

Le jeudi 28 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AW et AX ;

Le vendredi 29 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres AY et AZ ;

Le samedi 30 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BA et BB ;

Le dimanche 31 mai 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BC et BD ;

Le lundi 1er juin 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BE et BF ;

Le mardi 2er juin 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BG et BH ;

Le mercredi 3er juin 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BI et BJ ;

Le jeudi 4er juin 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BK et BL ;

Le vendredi 5er juin 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BM et BN ;

Le samedi 6er juin 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BO et BP ;

Le dimanche 7er juin 1921, de 10 à 12 h., pour ceux dont les noms commencent par les lettres BQ et BR ;

### L'AMOUR DE LA FRANCE.

Quinze jours de prison à Borg Theophile, 49 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

**UNE MARCHANDE DE "MARGO".** — Pour avoir vendu de la margo, M. Franklin, 49 ans, a été condamné à 500 fr. d'amende et à l'interdiction de vendre de la margo pendant un an.

**LOGEUSE INDELICATE.** — Deux mois de prison par défaut à Claire Arlier, pour vol de 50 fr. d'un lingot d'or appartenant au propriétaire de M. Wilfrid, agent de police, à Roubaix, chez lequel elle logeait.

**DELIT DE CHASSE.** — 50 fr. d'amende à Gaston Alphonse, 39 ans, pour avoir tué six pigeons voyageurs sur le Parc-Nippes, en temps prohibé.

**VOLEURS DE BOIS.** — Les frères Dewitte Achille et Van Heughebaert, sont condamnés par défaut à 1 mois de prison, pour vol de bois.

**CONFIANCE MAL PLACÉE.** — La nommée Dubus Marguerite est condamnée par défaut à deux mois de prison pour détournement de 15 caisses de bouillottes d'acier qui lui avaient été confiées à titre de dépôt.

**SANS FEU NI LIEU.** — Huit jours de prison à Janssens Oscar, 32 ans, sans domicile fixe, pour avoir habité sans feu ni lieu pendant un mois.

**EMPLOI INDELICAT.** — Pour détournement de marchandises au préjudice de son patron, M. Deriaux, cycles, rue Garatilly-Duquesne, le nommé Lieben Labat, 20 ans, est condamné à deux mois de prison avec sursis. Pour recel, J.-B. Caussa, 118, boulevard Victor-Lucot, recelle 1 mois.

**UN EXPULSÉ.** — Deux mois de prison à Auguste Naessens, 32 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

**ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UNE SERVANTE VOLEUSE.** — Hélène Huys, 26 ans, étant au service de M. Segard, Grand-Rue, à Roubaix, a volé sa patronne une montre en or, chaînes et bracelet, valant 3.000 francs. Elle recelle trois mois de prison.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

**UN ARRESTÉ.** — Pour avoir volé des passereaux volés chez M. Vienne, négociant, le nommé Aloys Sogiers, 31 ans, demeurant rue d'Alsace, est condamné à 3 mois de prison avec sursis.

### DUNKERQUE

**DANS L'ALIMENTATION** — Une manifestation de boulangers.

Dans la réunion de samedi, 30 avril, le syndicat des boulangers a décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les ordres de leur capitaine, les Chinois, se sont embarqués à Leffraucouette dans un train spécial orné de drapeaux français et chinois. Ces travailleurs, dont on n'a pas eu le plaisir de se plaindre, vivaient en bonne intelligence avec la population.

Tous les camarades de l'alimentation ont protesté contre le fait que les camarades boulangers n'aient pas été admis à la manifestation de samedi. Les camarades ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.

Les camarades de l'alimentation ont décidé de manifester le dimanche 1er mai à la porte des Chartrons, à l'occasion de la fête de la farine.